

P1

## Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais



**OCLT :** Maintenir et améliorer les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour l'avifaune

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

**ODD :** Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et des fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- à court terme : renouvellement des surfaces MAE-T existantes lors de la prochaine programmation 2014-2020 et développement des superficies sous contrat - à moyen terme : maintien des activités d'élevage extensif, garantes du maintien des prairies de marais.
<b>HIC visés</b>	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles (1310-4)
<b>EIC visées</b>	Chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale), Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Loutre d'Europe, <b>Vison d'Europe*</b> Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Grue cendrée, Hibou des marais, Milan noir, Phragmite aquatique, Pie-grièche écorcheur, Pluvier doré, Spatule blanche
<b>Territoires</b>	Prairies
<b>Surface</b>	8023 ha
<b>Actions liées</b>	P2, O1, O2

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- 2011 : localisation des mesures agri-environnementales territorialisées en 2007, 2008 et 2009

#### Prévisionnel :

2013	2014	2015	2016	2017	2018

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les prairies de marais constituent le support de nombreux habitats d'intérêt communautaire et notamment des « prairies subhalophiles thermo-atlantiques » qui elles-mêmes hébergent un certain nombre d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale. L'état de conservation de cet habitat est étroitement dépendant du type d'activité agricole pratiquée (pâturage, fauche).

Le Marais de Brouage a été l'un des premiers territoires de Charente-Maritime à bénéficier d'une OGAF-environnement (OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier). Mise en place à l'échelle du canton de Marennes, ce premier dispositif a démarré dès 1992. La couverture de l'ensemble du marais n'a été possible qu'à partir de 1995, début de l'OLAE de Saint-Agnant. Les marais de l'île d'Oléron ont rejoint les MAE à partir de 2000, à l'occasion de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Par la suite, l'ensemble des marais ont vu se succéder différents dispositifs : Engagements agri-environnementaux (EAE), Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

En prenant en compte tous les dispositifs passés, la surface en prairie contractualisée depuis 1992 est évaluée à 6 150 ha.

A titre indicatif, pour les années 2007, 2008 et 2009, des mesures agri-environnementales territorialisées ont été souscrites sur plus de 4000 hectares pour un montant total de plus de 972 000€ (voir tableau ci-après).

Intitulé	Code de l'action	Rémunération (€/ha/an)	Surface souscrite en 2007, 2008 et 2009 (ha)	%
Maintien des Prairies Humides	PC_MACH_HE1	150	511.12	12
Maintien des Prairies Humides à forte valeur biologique - gestion mixte pâturage et fauche	PC_MACH_HE2	226	3 137.21	74
Maintien des Prairies Humides à forte valeur biologique - gestion à dominante fauche	PC_MACH_HE3	302	617.98	14
	<b>TOTAL MAE-T</b>	<b>972307, 4</b>	<b>4 266,31</b>	<b>100</b>

Les cahiers des charges de ces différentes MAE sont donnés en annexe du présent DOCOB à titre informatif.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

Cette action vise à favoriser le maintien de l'activité d'élevage en soutenant les pratiques raisonnées afin de maintenir les habitats prairiaux et les espèces d'intérêt communautaire présentes.

Il s'agit de proposer une gestion optimale de ce milieu en termes de biodiversité. Cependant, la diversité du territoire est liée à l'hétérogénéité des pratiques. Aussi **la gestion optimale proposée n'a pas vocation à s'appliquer sur l'ensemble du marais ni à devenir la règle de gestion des prairies.**

#### Préconisations pour une gestion optimale favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- Maintenir la parcelle en état de prairie permanente, par fauche et/ou pâturage
- **Ne pas pâturer ni faucher du 15 décembre au 15 mars** afin d'éviter un surpiétinement et de préserver les espèces sensibles au pâturage précoce.
- Appliquer un **taux de chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an** afin de limiter le piétinement, le surpâturage et l'enrichissement trop important du milieu. Le chargement instantané pourra être modulé en fonction des enjeux de la parcelle. Ainsi il est conseillé, d'avril à juillet, de limiter le **chargement instantané (<1,5 UGB/ha)** pour préserver d'un trop fort dérangement les couvées des espèces d'oiseaux nichant au sol. Cependant des charges instantanées fortes en fin de printemps peuvent être favorables à l'habitat « Pelouses rases à pelouses annuelles subhalophiles » (1310-4).
- **Pratiquer une fauche retardée du 20 mai au 15 juin** afin de permettre la réalisation complète du cycle biologique des espèces végétales et de limiter le dérangement et le piétinement des nichées d'oiseaux.
- **Adapter les pratiques de fauche afin de permettre la fuite et le refuge des espèces**
  - o Commencer la récolte si possible dans le centre de la parcelle après avoir détourné. Les animaux s'enfuient au lieu de rester prisonnier dans la parcelle.
  - o limiter la vitesse du tracteur (< 12 km/h). Pour la première et les 4 dernières lamées, limiter la vitesse à 5 km/h ;
  - o limiter le plus possible les récoltes de nuit car les animaux n'ont pas de repères pour fuir.
  - o faucher les parcelles morceau par morceau, ne pas faucher les bords de champs (bandes refuges)
- **Pas d'utilisation de phytosanitaires** qui ont des impacts majeurs sur la qualité de l'eau et des sols ainsi que sur la biodiversité

- **Pas de fertilisation minérale et organique** : l'absence totale de fertilisation maintient les conditions trophiques du sol à un niveau faible et favorise la diversité floristique. Elle contribue aussi à la préservation de la qualité de l'eau.
- **Utiliser de manière raisonnée des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité.** Bien qu'aucun produit ne soit vraiment dépourvu d'incidences sur le développement des insectes liés aux excréments, les produits à large spectre d'action, et notamment ceux de la famille des avermectines, sont particulièrement déconseillés. Dans cette famille, certains sont moins toxiques, comme la Moxidectine, mais son utilisation doit rester limitée.  
Par ailleurs, certains principes de traitement peuvent permettre de limiter l'impact de ces molécules sur le milieu et les espèces :
  - effectuer les traitements en période hivernale, lorsque l'activité des insectes est ralentie
  - ne traiter que les animaux fortement parasités (un faible parasitage permet une auto-immunisation)
  - isoler les animaux les plus atteints avant qu'ils ne propagent leurs parasites à l'ensemble du troupeau ;
  - confiner les animaux quelques jours après le traitement, soit en stabulation, soit dans des parcelles à faible valeur environnementale (éviter les prairies permanentes ou naturelles) ;
  - alterner l'usage de ces produits pour éviter l'apparition de résistances
- **Maintien et entretien des points d'eau (en marais salé)** : en marais salé, les seules mares d'eau douce consistent en des mares temporaires utilisées comme abreuvoirs pour le bétail. Elles sont alimentées naturellement par les eaux pluviales hivernales. En fonction de l'entretien, elles peuvent se maintenir en eau pendant la période estivale. Ces mares peuvent jouer un rôle important dans le cycle biologique de certaines espèces notamment des amphibiens.
- **Pas de modification du fonctionnement hydrologique** de la parcelle ni de sa topographie afin de maintenir son caractère humide et sa diversité d'habitats.
- **Entretien des fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »**
- **Conserver, exploiter et entretenir selon les usages locaux les éléments ponctuels ou linéaires** constituant des micro-habitats (points d'eau, jâs, baisses, mares, fossés, roselière, haies, arbres isolés)

Ces modes de gestion favorables devront être traduits en cahiers des charges de gestion contractuelle déclinables en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...). Ces cahiers des charges seront à intégrer dans les outils contractuels et financiers disponibles (mesures agri-environnementales, contrats et charte Natura 2000). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques du dispositif.

Afin de suivre l'évolution des dispositifs de contractualisation, le tableau ci-dessous constitue une aide à la décision de référence pour ces outils. La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel.

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

## Gestion optimale visant à la conservation et l'entretien des prairies : tableau-guide

	Engagements non rémunérés	Engagements rémunérables	Contrats existants
	<b>base</b>	<b>Enjeux biodiversité</b>	
<b>Conserver la prairie permanente</b> sans la modifier : ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer, conserver les zones basses	maintien	Conserver les zones basses inondables de la parcelle (durée selon expertises)	X (préconisations non rémunérées actuellement)
<b>Période de pâturage</b>		Pas de pâturage du 15 décembre au 15 mars	X
<b>Chargement de pâturage</b>		chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an <i>Plusieurs options : chargement instantané (1,5 UGB/ha) ou pâturage tournant</i>	X (pour le chargement annuel)
<b>Pratiquer une fauche</b> permettant la fuite de la faune vers d'autres parcelles		fauche par bandes ou centrifuge (départ du centre de la bosse)	
<b>Retard de fauche</b>	10 mai	Du 20 mai au 15 juin si maintien de bandes refuges pour la fuite de la faune (largeur selon expertises)	X
Enregistrement des pratiques	cahier d'enregistrement des pratiques et interventions (date, nature, matériel)		X
<b>Traitements phytosanitaires</b>		zéro	X
<b>Fertilisation minérale</b>		zéro	X
<b>Ne pas perturber l'écoulement naturel des eaux</b>	maintien du fonctionnement naturel		
Points d'eau, mare, jâs		Maintien des zones en eau	
Fossés (y compris la végétation rivulaire)	maintien, entretien obligatoire du réseau tertiaire	entretien "vieux fond, vieux bords" ; produits de curage régalez ; pas de comblement de dépression	X (préconisations non rémunérées actuellement)
Haies, bosquets intra-parcellaires, arbres isolés	maintien	entretien des haies et/ou renforcement si dégradées	X (préconisations non rémunérées actuellement)
Utiliser de manière raisonnée des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité		Traitement en période hivernale ; sur des animaux fortement parasités ; isolement des animaux traités	
Réalisation d'un diagnostic biologique		si besoin	

Plusieurs niveaux de mesures agri-environnementales pourront être proposés en fonction des enjeux environnementaux.

## 2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur est tenue d'être respectée notamment la Loi sur l'eau.

Rq : l'enjeu démostriction sera à considérer sur les prairies basses inondables ainsi que sur les « baisses » isolées du réseau hydraulique.

### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales (dispositif actuel jusqu'en 2013), maîtrise foncière, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs, Chambre d'Agriculture

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Chambre d'Agriculture, Associations de protection de l'environnement, DDTM

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Budget prévisionnel :

Hypothèse de travail : gain de 10% de surface contractualisée (422ha) suite aux actions d'animations

Rémunération moyenne : 226€/ha soit un budget prévisionnel de 95 372€

Pour une surface contractualisée totale de 4 688 ha, le budget s'élève à 1 059 488€/an

**Soit pour 5 ans, un montant total de 1 059 488 €.**

**Financeurs potentiels :** Etat (fonds de financement des contrats agri-environnementaux), Europe

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de contrats agri-environnementaux signés
- Surface contractualisée dans les différents niveaux
- Répartition géographique des contrats agri-environnementaux

#### Indicateurs de performance :

- Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)
- Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)
- Évolution de la surface en prairies sur le site
- Evolution de la répartition géographique des contrats agri-environnementaux
- Evolution des pratiques de fauche : pratique effective de la fauche « de fuite »
- Evolution du budget consacré à la restauration / entretien
- Evolution de l'occupation du sol et des habitats naturels
- Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel
- Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (la mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces ?)

## Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité



**OCLT :** Maintenir et améliorer les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour l'avifaune

Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats

**ODD :** Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et des fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune

Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- maintenir une mosaïque d'habitats à l'échelle de la parcelle et du site Natura 2000
<b>HIC visés</b>	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Mégaphorbiaies riveraines (6430)
<b>EIC visées</b>	Chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale), Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la Succise Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur
<b>Territoires</b>	Prairies, Bords de routes
<b>Surface</b>	>8000ha
<b>Actions liées</b>	P1, CE3

### PLANIFICATION

Prévisionnel :

2013	2014	2015	2016	2017	2018

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pratiques de gestion actuelles sur les marais permettent de limiter la fermeture des milieux et de maintenir une mosaïque de végétation, favorable à une diversité d'espèces notamment à l'avifaune inféodée aux milieux ouverts ou semi-ouverts.

Cette action vise au maintien d'une diversité de paysage à l'échelle de la parcelle et du territoire.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

Pour maintenir la mosaïque d'habitats il faut donc entretenir ces milieux par des fauches et du pâturage espacés et différenciés et en maintenant les éléments constitutifs du paysage.

Gestion des milieux prairiaux en mosaïque favorisant une diversité structurale (présence simultanée d'un couvert haut et ras)

- Favoriser le maintien de bandes refuges le long de clôtures, de fossés ou sur des zones peu productives lors des opérations de fauche des prairies afin de rendre possible et d'accélérer le processus de recolonisation par les insectes et les petits mammifères. Cette mesure est l'une des préconisations proposées dans le cadre de la mise en place de contrats agro-environnementaux pour les agriculteurs (Action P1).
- Favoriser la présence de zones d'exclos dans des coins de parcelles pâturées, éventuellement en rotation sur plusieurs années, pour favoriser la présence d'une végétation plus haute (jusque fin juillet à minima) afin de permettre la reproduction des busards ou du Cuivré des Marais. Il peut être proposé d'établir un calendrier de rotation (Action P1).

#### Entretien et restauration des éléments fixes du paysage

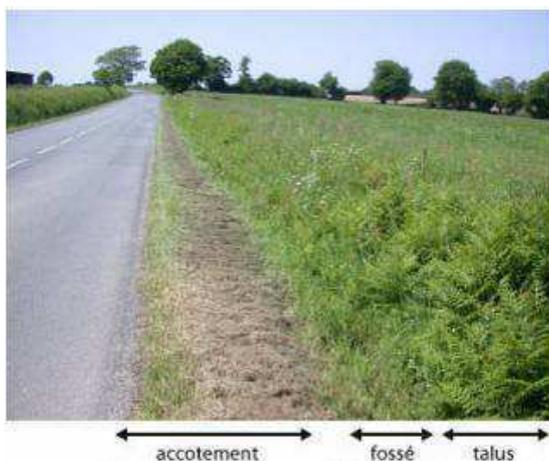
- Maintien de la strate arbustive favorable à la reproduction de la Pie-grièche écorcheur
- Maintien et entretien des arbres isolés

## Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés ou de bosquets

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés)</li> <li>- Restauration ou plantation, le long de corridors de déplacement identifiés, d'essences locales (et de provenance locale) paillés et non sous bâches,</li> <li>- Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage</li> <li>- Création et entretien des arbres têtards</li> <li>- Exportation des rémanents et des déchets de coupe</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 mars (hors période de nidification)</li> <li>- Maintenir les arbres creux, fissurés, sénescents ou morts dans les haies (sauf pour des raisons de sécurité) pouvant servir de gîtes pour certaines espèces (Chauves-souris, Rosalie des Alpes)</li> <li>- Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable</li> <li>- Utilisation de matériel faisant des coupes nettes</li> <li>- Utilisation d'espèces d'essence et de provenance locales</li> <li>- Pas d'introduction volontaire (plantation, bouturage...) d'espèces exogènes ou d'ornement : les espèces à éviter strictement sont : Baccharis, Ailanthé, Renouée du Japon. Prendre conseil si nécessaire auprès de la structure animatrice.</li> <li>- Interdiction de fertilisation ou de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>

### Gestion environnementale des bords de routes et de chemins

- Encourager une gestion extensive des bords de routes secondaires et des chemins d'exploitation en limitant l'entretien des accotements à la première largeur de coupe et en réalisant la fauche des talus du 1<sup>er</sup> août à fin décembre.



### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

---

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés, agriculteurs, collectivités

---

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Associations de protection de l'environnement,

---

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### **Budget prévisionnel :**

Animation : 2j /an : 2 x 500 = 1000€/an

**Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 € d'animation.**

#### **Coût unitaire**

Taille : variable selon les contraintes techniques

Plantation d'arbres : variable selon les espèces

**Financeurs potentiels :** Etat (fonds de financement des contrats agri-environnementaux), Europe, Conseil Régional, Conseil Général

---

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### **Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de chartes signées
- Linéaires de routes et de chemins entretenus selon des préconisations environnementales

#### **Indicateurs de performance :**

- Evolution de la nidification sur ces parcelles

## Préservation et gestion des habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire



**OCLT :** Préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats

**ODD :** Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- Préserver les habitats prairiaux favorables aux papillons inféodés aux milieux humides - Rétablir un état de conservation favorable pour deux espèces de papillons d'intérêt communautaire
<b>HIC visés</b>	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Mégaphorbiaies riveraines (6430)
<b>EIC visées</b>	Cuivré des marais, Damier de la Succise
<b>Territoires</b>	Quelques parcelles en amont du Marais de Brouage, la RNR de la Massonne
<b>Surface</b>	A définir
<b>Actions liées</b>	O1, O2, P1, P2, S2, T5

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- 2011 : Localisation du Cuivré des Marais (8 stations) principalement en bordure du marais sur les communes de La Gripperie-Saint-Symphorien et de Saint-Sornin. Les larves de ce papillon diurne se développent sur le genre *Rumex* (oseilles sauvages).
  - 2011 : Localisation du Damier de la Succise (2 stations). Il existe deux sous-espèces utilisant des biotopes différents.
    - En milieu humide, sur une parcelle privée jouxtant la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne
    - Sur des pelouses silicicoles sèches dans le secteur de l'Aiguille sur l'île d'Oléron.
- Rq : c'est l'espèce fréquentant les milieux humides qui est principalement menacée.

#### Prévisionnel :

2013	2014	2015	2016	2017	2018

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le Cuivré des Marais et le Damier de la Succise sont deux espèces de papillons d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides.

Le Cuivré des Marais se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides avec une hauteur d'herbe variable (0,20 à 1,50 m) et bordées de zones à Roseau commun (*Phragmites australis*). La réalisation de son cycle biologique nécessite la présence de plantes du genre *Rumex* (oseilles sauvages).

Le Damier de la Succise de la sous-espèce *E. aurinia aurinia* se rencontre dans des biotopes humides où se développe la Succise des prés (plante hôte).

Ces deux espèces présentent un état de conservation défavorable, lié à la disparition de leur habitat et de leur plante hôte.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

Cette action est liée aux résultats du suivi S2. En fonction de la localisation des populations et des menaces pesant dessus, plusieurs mesures complémentaires pourront être proposées.

Maintien de la nature humide des habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire (en lien avec les actions O1 et O2)

- **Adapter la gestion des niveaux d'eau** dans les zones où se trouvent les dernières petites populations de Cuivré, de manière à ce que les périodes d'inondation soient plus longues.
- **Maintien de la végétation des berges** lors de l'entretien des fossés

### Maintien des prairies humides naturelles gérées extensivement (en lien avec les actions P1, P2)

Afin de restaurer puis de conserver à long terme les habitats dans un bon état de conservation, deux modes de gestion pourront être mis en place et seront parfois même complémentaires :

- **Gestion par un pâturage très extensif** (<0,5 UGB/ha)

- **Gestion extensive des prairies avec retard de fauche**

- fauche tardive de juillet à octobre. La période idéale pour faucher ces végétaux est le mois d'octobre car les chenilles s'enfouissent dans la végétation pour hiberner et les succises restent visibles.

- fauche à 15 cm du sol afin d'épargner la plupart des nids de chenilles réfugiés dans la végétation à quelques centimètres du sol. Les produits de la fauche peuvent être laissés sur place.

- fréquence de fauche de préférence tous les 3-4 ans et de préférence en rotation sur plusieurs parcelles voisines. Une alternative consiste à mettre en exclos les succises colonisées par des chenilles pour qu'elles ne soient pas fauchées ou de les repérer au préalable avec des jalons.

- Maintenir une bande non fauchée en périphérie de parcelle dans les zones de fauche.

Dans tous les cas, il est préconisé de proscrire l'élimination des *rumex* par herbicide sélectif et de ne pas effectuer de brûlis.

### Restauration de prairies en cours d'enfrichement

Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés (prairies naturelles), exploités par le pâturage et/ou la fauche.

### **Chantier d'entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger**

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tronçonnage et bûcheronnage légers</li><li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</li><li>- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li><li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li><li>- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits</li><li>- Arrasage des tourradons</li><li>- Frais de mise en décharge</li><li>- Etudes et frais d'expert</li><li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li></ul>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Période d'autorisation des travaux</li><li>- Période d'autorisation de fauche</li><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li></ul>

### Maîtrise foncière ou d'usage de sites prioritaires pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire (en lien avec l'action T5)

Pour les zones d'un très grand intérêt biologique, il pourra être envisagé d'intervenir par le biais de la maîtrise foncière ou d'usage.

La finalité du projet étant de recréer des réseaux d'habitats favorables à la survie de populations de papillons, la localisation des acquisitions et des activités de restauration devront être soigneusement réfléchies.

### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires privés, agriculteurs, collectivités

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Associations de protection de l'environnement,

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

**Budget prévisionnel :**

Animation : 2j /an : 2 x 500 = 1000€/an

**Soit pour 5 ans, un montant total de 5 000 € d'animation.**

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

**Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de chartes et de contrats signés

**Indicateurs de performance :**

- Evolution des populations de papillons sur ces parcelles